

EXTRAIT de séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 4 octobre 2012

Lecture des procès verbaux : de la réunion de Conseil Municipal du 22 juin 2012, et de la réunion de Conseil Municipal du 24 août 2012.

Délibération 1251

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à créer un emploi un emploi en CDD d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non-complet de 17/35èmes, du 25 septembre 2012 au 9 octobre 2012 pour indisponibilité d'un agent titulaire. Ce contrat est renouvelable dans les limites de cette indisponibilité par reconduction expresse.

Santé MNT

Information concernant la régularisation de la participation de la commune :Actuellement la commune prend en charge la cotisation de maintien de salaire des six employés communaux titulaires. (0,70% du salaire brut). De nouvelles dispositions interviendront à partir du mois de janvier 2013 pour le versement de cette cotisation. Elle ne devra plus figurer en charges patronales mais en charges salariales.

Rapport sur l'eau SMIRNE

Ce document est consultable en mairie et envoyé par informatique à chaque Conseiller.

Délibération 1252

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le « Règlement intérieur de sécurité » du personnel communal et la confirmation de M. Alain RENAUD au poste d'agent – relais de sécurité ACO.

Rapport sur la gestion des ordures ménagère de 2011, par la Communauté de Communes

Le Maire présente ce rapport qui sera envoyé aux Conseillers Municipaux, par internet.

Délibération 1253

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la modification des statuts du SDE 18 concernant le changement d'adresse du siège social. Cette adresse sera désormais au 7 rue Maurice ROY à Bourges.

Délibération 1254

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 3€ 50 le prix du repas cantine à emporter, uniquement pour les employés municipaux,
-Le prix d'achat du repas par la commune est de 3€ 19.
Les tarifs actuels des repas servis à la cantine sont de 3€ 50 pour les enfants et de 8€ 70 pour les adultes.

Délibération 1255

Afin de pouvoir faire face au prélèvement obligatoire de 379 € du fond de péréquation des recettes fiscales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend la décision modificative budgétaire suivante : créditer la somme de 380€ sur le D 73925 pris sur les recettes au chapitre R 77 : produits exceptionnels.

Délibération 1256

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan communal de sauvegarde dont le projet a été soumis aux remarques de la préfecture du Cher et de la DDT.

Délibération 1257

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'installer un lampadaire, route de Charpeigne, avec alimentation en souterrain. Cette opération est subventionnée à 50 % par le SDE 18. Le coût pour la commune s'élève à 1253,25 € hors taxe. La fourniture de gaine et la tranchée restent à charge de la commune.

Information

La commission des finances porte à la connaissance du Conseil que les impayés des administrés s'élèvent à ce jour à la somme de 5 459,84€ pour les produits communaux (loyers, cantine, garderie, etc.) et à 33 169,06 €, fin juin 2012, pour la fourniture de l'eau. (Cette somme représente 1/3 du budget annuel de l'eau ou 18 mois d'achat d'eau au SMIRNE)

Le Conseil demande au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires au recouvrement de ces dus, y compris la réduction de la fourniture de l'eau potable tel qu'il est autorisé par la loi.

Délibération 1258

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (une voix contre), et en raison des restrictions budgétaires, décide de verser la somme de 134 € par enfant, pour la classe de neige de l'année 2013 soit 1 474 € pour 11 enfants de Méry-ès-Bois. Cette somme correspond au tiers du total restant dû après déduction des aides de la coopérative et du Conseil Général.

Le calcul est fait ainsi :

Coût pour un enfant : 459,82 € ; Aide du Conseil général : de 28 à 80 € suivant le quotient familial, aide coopérative scolaire : 30€. Reste : 401,82 € ; 401,82 :3 = environ 134 €

Délibération 1259

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école et pour deux licences d'utilisation.

Coût de cette opération : 513 € TTC pour le portable +58,59 € TTC câble antivol+ 84,91TTC Microsoft office 2010 soit un total de 656,58€ TTC.

Questions diverses

A – Compte - Rendu de la commission travaux

Bureau de la secrétaire et entrée :Il semblerait plus judicieux de remplacer le carrelage du bureau de la secrétaire par un revêtement de sol plastique.

B – Dissolution SIVOM SOLOGNE du Cher

Le SIVOM Sologne du cher est définitivement dissous. Une somme de 24041, 58€ représentant le solde du compte au trésor public sera réparti aux communes au prorata du nombre d'habitants : environ 1 € par habitant.

C – Informations sur le dossier assainissement

Le dossier avance normalement. Une réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre a eu lieu le 30 août 2012. L'objectif est que les dossiers de demande de subventions soient déposés fin octobre 2012. Le dossier d'appel d'offre des études géotechniques est toujours en cours.

Une réunion publique sera programmée après réception du dossier du maître d'œuvre.

Un règlement sur l'assainissement devra être établi. Il déterminera, en particulier le montant de la taxe de raccordement pour les usagers obligés de se raccorder au réseau.

Les réponses à nos demandes de subventions seront connues fin du 1^{er} trimestre 2013, ce qui nous permettra de prendre la décision finale de lancer ou non les travaux.
En cas de décision positive, ce que nous espérons vivement, le dossier de maîtrise d'œuvre sera complété et terminé pour commencer les travaux en septembre 2013.

D – Projet de regroupement des écoles

Le projet avance. L'ouverture des plis de la recherche d'un AMO a été effectuée. Huit entreprises ont été contactées. Cinq ont répondu. Aucune décision n'a encore été prise.

E- Dossier ADEFIBOIS (nouvelle chaufferie- bois mairie, école)

Les éventuels fournisseurs de bois de la commune seront contactés. Il semble difficile de mettre en place cette nouvelle chaufferie en 2012. Il faut prévoir ces travaux pour la fin de l'hiver 2013.

F - Courrier aux artisans

Un courrier a été envoyé aux artisans, relatif à l'interdiction de brûlage des déchets industriels.

G – Pylône SFR

Ce pylône de téléphonie mobile est désormais en fonctionnement.

H – Réalisation de trottoirs route de Charpeigne

Le busage des fossés et la pose de bordures de trottoirs seront effectués route de Charpeigne, sur le côté gauche en sortant du village pour un montant de 11 500 €. Les travaux doivent commencer début novembre 2012. Le représentant de la DDT trouve plus judicieux de poser des bordures des deux côtés de la route ce qui augmenterait le coût de 7 000 €. La commission des travaux reverra ce dossier.

I – Eclairage du parking du centre socioculturel.

Les lampadaires ne sont plus aux normes. Un mât est défectueux. Ces travaux peuvent être pris en charge à 70 % par le SDE 18.

Délibération 1260 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération pour effectuer ces travaux d'un montant de 2 637, 38 € dans le cadre du plan REVE.

J – Commission Baux Ruraux

Deux baux de 8 et 13 ha, en classe 3, arrivent à échéance au 1^{er} novembre 2012. La commission propose une augmentation de 5% de la location de ces terrains prenant pour référence la moyenne de la classe 3, ce qui fera 71,42 € l'hectare pour l'un et 6255 € pour l'autre. Ces taux seront appliqués à l'échéance du 1^{er} novembre 2013. (**Délibération 1261**)

K - Nouveaux président et vice - présidents de la communauté de communes

M..Denis MARDESSON a été élu président de la communauté de communes « Sauldre et Sologne ». M. Yves FROMION a été élu 1^{er} vice-président, M. Georges GINOUX a été élu 2^{ème} vice-président.